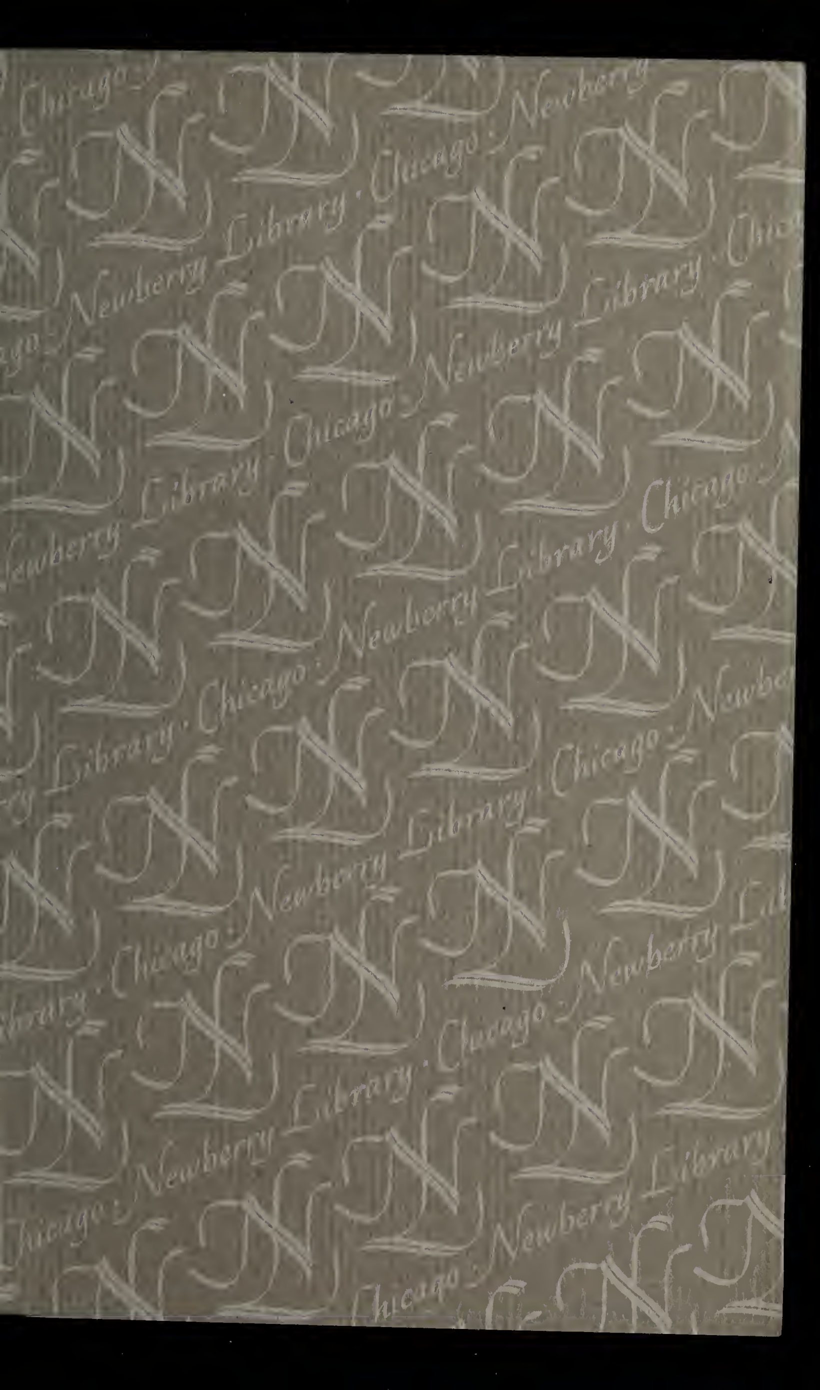
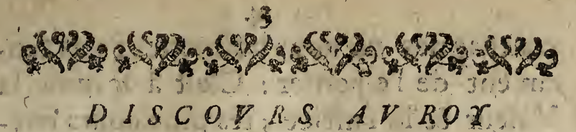

Newberry Library · Chicago

DISCOVRS AV ROY,

Adressé à la Royne Mere.

M. DC. XX.



DISCOVRS AV ROY

Adressé à la Royne Mere.

LE desir d'acquerir vne gloire immortelle parmy la posterité, est vn si puissant motif aux genereuses ames, pour dresser leurs actiõs selon la vertu & pour les retirer des choses qui peuuent obscurcir sa beauté, qu'il est difficile de iuger si ce desir a esté plus souuent cause de belles entreprises, qu'il n'en a empesché de mauuaises. C'est luy qui a produit toutes les merueilles que l'Antiquité no⁹ propose à admirer tous les iours, nous contraignãt d'aduoüer qu'elles sont plus qu'humaines, par la difficulté que nous auons à les imiter: & qui a destourné plusieurs fois les hommes, particulieremẽt les Princes & les Roys des meschancetez, ausquelles leur naturelle grandeur semble les inciter, leur en baillant la puissanec. SIRE, nous croyons que ce desir d'vne gloire immortelle est du tout inutile, & le sera iamais, pour esloigner V. M. des mauuaises entreprises; deux vert⁹ dignes d'vn grand Roy, qui sont ses perpetuelles

compagnes ne nous permettent pas ſeulement de le penſer : C'eſt à ſçauoir la Valeur & la Iuſtice ; les plus cours chemins, plus ſeurs & plus faciles pour paruenir à l'immortalité. Elles ont toutes deux paru en leur luſtre, en deux ſignalées victoires que voſtre Majeſté a remportees.

L'vne en Bearn, où la Iuſtice & la pieté ſemblent auoir deſrobé a voſtre vaillance l'heureuſe iſſuë d'vn glorieux combat ; infaillible, ſi les Huguenots n'euſſẽt fait ioug à vos armes, obeiſſant à vos commandemẽs, & empeſché au grand contentement de toute la France les calamitez qu'vne ſi longue, & faſcheuſe guerre pouuoit apporter.

L'autre au Pont de Sé, où les commẽcemẽs d'vne Royalle vaillãce, õt mõſtré à la France ce qu'elle doit eſperer d'vn ſi genereux courage. Car encores qu'il ſoit difficile entre toutes les heroïques actiõs, que V. M. propoſe tous les iours pour exemple à tous les Monarques de la terre, d'en trouuer vne ſeule où ces deux vertus ne paroiſſẽt eſgalemẽt Neantmoins elle me permetra de dire libremẽt que la valeur a plus paru en celle cy, que la Iuſtice & que le bruit

des trompettes & des tambours, le cliquetis des armes, le tonnerre de l'artillerie, le choc des armées, la deroutte des vaincus: sõt plustost des effects de vaillance, que de Iustice: & si parmy ce tintamarre on la veue aller quasi du pair auec vostre vaillãce. Car à dire la verité, ie croy que la France ne seroit pas en la paix que vostre Majesté luy conseruera de longues années, si la perfidie d'vn des Chefs de ce party n'eust joüé son personnage auec la coüardise de deux autres; tous trois abandonnãs ignominieusement la place qu'ils auoiẽt entrepris de defẽdre. Coüardise qui me fait douter (V. M. me pardonnera si ie l'ose dire, puis qu'elle les aduoüe pour freres) s'ils sõt descẽdus de celuy duquel ils se vantent estre fils. Car s'il est ainsi que l'on dit, qu'il passe aux enfans des semences de la generosité, ou bassesse de courage de leur pere: il est tresprobable qu'ils ne sont point fils de ce grand Alcide, duquel la France admirer à iamais les victoires ou bien s'ils le sont que ce grand Roy les iugeant aussi indignes de sa vaillance, comme incapables d'heriter des biens qu'il auoit acquis par icelle; a fait V. M. aussi bien heritiere de

ses vertus, & de la grandeur de son courage que de sō ROYAUME. Les deux plus beaux ornemens de sa vie par lesquels il à rēdu sa memoire immortelle sont ceux là mesmes qu'il vous à laissez comme à son legitime successeur: sa vaillance que vostre M. tasche d'imiter, & sa Iustice laquelle vostre Majesté esgalle par la sienne, qui cōme i'ay dit, a faict voir sa beauté parmy le bruit de vos armes victorieuses.

Premierement en ce qui est du suiect de la guerre, lequel i'ay tousiours creu tresjuste & trés equitable, pource qu'il n'y a rien de plus iuste qu'vn Roy prenne les armes pour punir ses sujects rebelles, & qui cherchent dans la ruine des affaires publiques, quelque chose qui augmente leur profit particulier; Car quoy qu'il soit malaisé à vn homme si peu versé aux affaires de l'Estat comme moy, de d'escouurir les mysteres secrets, & cachez du gouuernement de ce Royaume, desquels l'esprit de V. M. seulement est capable, & de ceux à qui elle fait l'honneur de les communiquer: si est ce que ie pense veritablement, contre l'opinion de plusieurs, que l'intention de V M. n'a iamais esté de prendre les armes contre celle qui luy à donné la puissance de les

manier en la mettant au monde : le respect ordinaire que doiuẽt les enfans à ceux qui leur ont baillé l'estre, n'empesche de le croire. Si toutesfois par la persuasion de quelques vns mal affectionnez au bien de vostre Estat, ce dangereux dessein s'est mis ou se met iamais dãs vostre ame : ie supplie treshumblement. V. M. de prendre garde, que Dieu ne permette au deffaut de ceux, qui ébloüis de l'esclat de vostre grandeur royalle, & à cause de l'obligation naturelle qu'ils ont de mourir pour vostre seruice, n'oseroient embrasser sa iuste querelle, que le Ciel, la terre, & les choses inanimées s'arment pour sa deffence, contre les autheurs de si mauuais conseils : ou si sa misericorde retient la pesãteur de sõ bras, pour leur bailler termes à se repẽtir, qu'il ne se trouue quelque plume vẽgerese qui publie leurs mauuaises intẽtiõs à la posterité, afin qu'ils reçoiuẽt à tout le moins d'eternelles maledictiõs pour salaire de leur iniustice. Si dõc le respect & l'amitié que V. M. a deu de tout temps à la Royne sa mere, nous deffẽd de penser ce que la plus part ont voulu dire : l'amour aussi que cette sage Princesse a tousiours porté reciproquement à V. M. cõme à son fils & à son Roy, s'est monstré tou-

ſiours auec preuues ſi certaines, qu'il eſt impoſſible de croire qu'apres auoir mis au monde V. M. apres vn ſoin ſi particulier de faire inſtruire voſtre ieuneſſe à l'exercice des vert⁹ propres au gouuernemẽt d'vn Royaume, apres auoir entretenu la France en vne pleine tranquilité de paix l'eſpace de quelques annees qu'elle a eu les affaires en manimẽt à cauſe de voſtres bas âge, apres l'auoir cõſeruée auec vne infinité de trauaux & de peines, pour la mettre ſi elle euſt peu en ſon entier entre les mains de V. M. ait voulu entreprendre quelque choſe pour troubler le repos de voſtre Eſtat.

Il y à deux conſiderations principales qui nous font, & feront à iamais aymer la Royne voſtre mere. L'vne eſt, qu'elle a eſté l'Eſpouſe du plus grand, plus renommé, & plus vaillant Monarque que la terre ayt iamais porté, duquel elle cherit autant la memoire, pour luy auoir donné vn fils maintenãt Roy, que pour l'auoir choiſie pour ſa chere moytié & compagne de ſa puiſſance, L'autre eſt, qu'elle nous a mis au monde vn fils vrayement heritier des incomparables perfections, que Dieu auoit liberalemẽt baillées à ſon pere. De la premiere il ne reſte plus que le ſouuenir capable d'eterniſer ſa memoi-

memoire aussi bien que celle de son grand Henry. La seconde la fera honorer tant qu'il plaira à Dieu nous conseruer vostre M. car il est presque impossible que les Frãçois l'ayment, qu'ils n'ayment aussi celle qui leur a donnee. Si ceste sage Princesse entreprenoit quelque chose qui peut nuire á V.M. sans doute cette seconde consideratiõ seroit nulle, & effaceroit de nos memoires le souuenir de la premiere: & ainsi au lieu de l'honneur qu'on luy portoit auparauant, ce qu'elle pourroit obtenir des François seroit d'estre digne de pitié & cõpassion. Cette raisõ nous faict croire que la Royne vostre mere n'a iamais esté portee de mauuaise volonté à l'endroict de V.M. pource qu'en ce faisant elle eust offensé la memoire de son Grãd Henry, elle eust violé les loix de l'amour que les meres doiuẽt porter à leurs enfãs: & ainsi ruiné sõ bõheur en alienãt de soy les espris de toute la Frãce.

Ce qui nous asseure que V. M. n'a iamais creu qu'elle ayt rien voulu entreprendre contre vostre authorité, c'est la Iustice & la Clemẽce de laquelle elle a vsé à la seule faueur du nõ qu'ils auoient emprunté à l'endroict de ceux lesquels sous pretexte de sa defẽse vouloiẽt innouer quelque chose dãs l'Estat, les iugeant assez punis, l'vn du re-

nom qui ne perira iamais, de sa perfidie ;& les deux autres de la lascheté, & poltronnerie qu'ils ont tesmoigné par leur fuite.

Cette mesme Iustice a paru dauãtage lors que d'vn courage vraymẽt magnanime elle a aussi pardonné à ceux, qui allechez de ce beau pretexte, pensoient porter les armes veritablement pour sa deffense. Entre lesquels le Comte de S. Aignan combatant vaillamment soustint l'effort de ceux qui franchissoient les tranchees & s'opposa assisté de peu de gens comme vn rempart à leur impetuosité : en fin le nombre des siens estant inegal à celuy des assaillans, & lassé de la multitude des coups qu'il falloit parer à tous momens, fut contraint de se rendre à la mercy du vainqueur, lequel il a experimenté aussi clement que iuste : veu que non seulement V. M. paya sa rançon, mais encores l'enuoya auec des louanges de sa valeur, qui ne peuuent estre que grãdes venãt de la bouche d'vn grand Roy. Le Viconte de Betançour à experimenté la mesme clemence auec autant de Iustice, apres auoir deffendu le Chasteau le reste du iour & toute la nuict, apres auoir fourny de balles au soldat, en fondant sa propre vaisselle, pour en seruir d'vn mauuais re-

pas ceux qui en furent attaints, en fin obtint composition de V. M. aussi digne d'vne Royalle Iustice, comme de la vaillance d'vn si braue Capitaine.

Du Tiers, Cornette de la compagnie de la Royne mere, à bien peu cedé á mon aduis en vaillance à ces deux cy : aussi V. M. na rien rabaissé de sa Iustice en son endroict. Cettui-cy entendant à tous momẽs que l'on estoit aux mains au pont de Sé, impatient de combattre, part d'Angers accompagné de vingt cheuaux seulement, & apres auoir perdu quatre de ses gens sur le chemiu, se iette dans la plaine, affronte vn gros de cauallerie, ses gens en blessent quelques vns, en fin ayãs rẽdu tout ce qu'il estoit possible de combat, s'estans ralliez plusieurs fois, ils ne se trouuent plus que quatre ou cinq incapables de resister long temps au mõde de ceux qui les attaquoiẽt. Du Tiers est porté par terre d'vn coup de pistolet à la gorge, qui ne fut pas mortel, ses compagnõs blessez leurs cheuaux tuez, & partant faits prisonniers de guerre auec luy. A cause d'vne si grande vaillãce, V. M. les renuoya sans rançon, nonobstant l'aduis d'vn des plus grands de vostre arée, qui leur dist deux ou trois fois: *Encores que*

vous soyez Gentils-hommes le Roy vous deuroit tous faire pendre : Sentence à verité digne d'vn Preuost des Mareschaux contre des voleurs, non pas d'vn Prince contre de vaillans Gentils-hommes : ou bien pour l'excuser, il faut dire que celuy qui ayme & idolatre la seule beauté des hommes, est incapable d'admirer leur vaillance.

C'est vn grand signe de Vaillance, SIRE, qui est en vostre M. de la sçauoir recognoistre mesme en son ennemy, & vne grande Iustice de la recompenser. Combien que cette vertu de laquelle le surnom est tres-iustement deu á vostre Majesté, ayt merité d'infinies louanges aux actions que ie viens de raconter : si est-ce qu'il semble que vostre vaillance ayt aucunement obcuci son lustre, par l'esclat de sa victoire & de son triomphe. Mais en Bearn c'est elle qui a remporté la gloire de tout ce qui s'y est passé, & a d'autant surmonré vostre valeur, que l'establissemement de la Religion Catholique est de plus d'importance à cet Estat, que la victoire du Pont de Sé : Et ie croy qu'il n'y à personne qui n'ayme mieux voir vostre Majesté auec toute sa Cour suiure en procession le sainct Sacrement à Pau, faire dire la Messe, re-

mettre les Eueſques en leurs premieres dignitez, bref eſtablir la Religion Catholique en toutes les parties de voſtre Royaume, que de voir la France ſi puiſſante & ſi redoutable aux nations eſtrangeres, qui ne l'oſeroiẽt attaquer, ſe cõſumer elle meſme, & ſe ruiner en guerres ciuiles. Ce n'a pas eſté vne petite gloire à voſtre Majeſté en vn ſi ieune âge de dõner bataille, prẽdre le cãp emporter la place q̃ l'on tenoit cõtre elle: mais cela ne s'eſt pas fait sãs la perte de beaucoup de vaillans hommes de l'vn & de l'autre party; perte qui eſt & ſera à iamais lamentable à la France. Pour la deffẽſe des tranchees moururent quelques Gẽtils-hommes des gardes de la Royne, & en mourant rauirent des mains de V. M. vne occaſion digne de faire paroiſtre ſa clemẽce & ſa Iuſtice. Entre les aſſailans monſieur de Nereſtan & monſieur des-Mareſts ont eſté les plus regrettez' Cettuicy pour l'eſperance qu'on auoit de ſa valeur, laquelle a eſté eſtoufee dés ſa naiſſance: l'autre; pource qu'apres auoir ſeruy ce grand Henry en toutes ſes guerres, & puis V. M. ſẽble eſtre venu par vne fatale neceſſité finir ſes iours ſous les murailles d'vne bicocque: heureux certes s'il euſt perdu la

vie à l'aſſaut d'vne plus celebre place, ou en vne plus renommee bataille : & tous deux dignes de mourir pour vn meilleur ſuiet.

On n'a point veu de maſſacres en Bearn, on n'a point veu de ſang ruiſſeler par la plaine, on n'a point veu la terre pauee de corps morts ; on l'a veuë ſemee de fleurs, l'air parfumé d'encens retentir des loüanges & benedictions que tout le mõde donnoit à l'enuy à voſtre Iuſtice, on a veu les feux allumez teſmoigner la ioye de tout le peuple : enfin l eau de couler en larmes des yeux des Huguenots par triſteſſe ; des Catholiques, à cauſe de leur ioye, à fin que cet element ne demeuraſt ſeul ſans auoir part à voſtre triomphe.

Il eſt donc vray, Sire, que comme voſtre valeur ſemble auoir aucunement emporté le deſſus de voſtre Iuſtice à la victoire du Pont de Sé : auſſi faut il maintenant à ſon tour qu'elle cede & confeſſe, que ces pacifiques actions ſont pluſtoſt de iuſtice & de pieté que de vaillance, quoy quelle ayt beaucoup ſerui en cet affaire. Ce ſont ces dux vetus Sire, que V. M. apar ſucceſſion de Henry le Grand, qui luy ont donné ces deux victoires, & luy en promettent bien d'autres. Ce ſont elles qui la

feront aymable à ſes ſujects, redoutable à ſes ennemys, exemple à tous les Monarques de la terre ; la feront admirer de tout le monde : enfin eterniſeront la memoire de ſon nom, & la rendront immortelle.

FIN


Newberry Library · Chicago